

Un PROGRAMME Pour la Haute-Saône



SOLIDARITES
TRANSITION ECOLOGIQUE
EGALITE DES TERRITOIRES
GOUVERNANCE
ETHIQUE
INCLUSION CITOYENNE

Elections départementales des 22 et 29 mars 2015

Les élections cantonales qui vont avoir lieu les 22 et 29 mars 2015 se dérouleront dans un contexte inédit. Le mode de scrutin d'abord, binominal à deux tour inventé pour concilier le maintien du bipartisme et l'exigence de parité contre l'avis des écologistes qui défendaient un scrutin proportionnel de liste garant d'une meilleure représentation démocratique des citoyens. Concrètement nous allons élire 34 conseillers départementaux (au lieu de 32 conseillers généraux) 17 hommes et 17 femmes pour 17 cantons (au lieu de 32).



Les compétences ensuite, nous sommes invités aux urnes avant que le parlement n'ait voté la loi sur la réforme territoriale (la loi dite NOTRe, nouvelle organisation territoriale de la république) nous ne savons donc pas quelles seront réellement les compétences et pouvoir des futurs élus départementaux ?

Ces élections s'inscrivent de plus dans le contexte d'un déséquilibre grandissant entre les charges budgétaires du département et ses recettes qui sont de plus en plus contraintes et limitées par les choix économiques du gouvernement.

A cette baisse des recettes s'ajoute la hausse de la demande sociale liée à la crise. Les ménages fragilisés et ayant besoin de soutien sont toujours plus nombreux.

Un chômage qui grimpe, des inégalités qui se creusent, un environnement qui se dégrade. Et dans le même temps, des activités nouvelles qui naissent, de nouvelles solidarités qui s'expriment, une conscience des enjeux climatiques qui progresse : c'est aujourd'hui qu'il faut enclencher le changement par l'écologie.

Solidarités

Au fondement de la citoyenneté sociale, la solidarité n'est ni une assurance, ni une charité, mais l'un des piliers des politiques départementales. Partout dans notre pays, des initiatives citoyennes émergent pour améliorer la vie quotidienne, créer du lien social, accompagner l'emploi, faire vivre les territoires en milieu urbain tout comme en milieu rural. Le rôle des conseils départementaux est d'accompagner, de promouvoir cette mutation écologique, sociale, et économique qui est en train de transformer notre société, améliorant la vie quotidienne des citoyens pour combattre les crises qui frappent la France et l'Europe.



Les politiques sociales sont les compétences principales du département : Revenu de Solidarité Active, plan gériatologique et Allocation Personnalisée d'Autonomie, Prestation de Compensation du Handicap, et les politiques d'accueil, d'accompagnement et d'insertion qui s'y rapportent. Le département organise également la protection de l'enfance en danger, ainsi que les dispositifs d'accueil et d'accompagnement de la petite enfance, et les collèges.

Les départements devront donc relever un double défi : tout à la fois assurer une protection à tous et toutes, et en priorité aux personnes les plus vulnérables, en s'appuyant notamment sur les initiatives citoyennes et repenser profondément notre approche des politiques sociales. Il est nécessaire de redonner à chacun le pouvoir d'inventer des solutions afin d'agir pour influencer sur le fonctionnement global de la société.

Nos propositions phares.

Développons l'économie d'abord sociale et solidaire

Favorisons le développement des coopératives, mutuelles, associations et des clauses d'insertion. Ainsi nous favoriserons un développement pérenne, écologique et durable de l'activité économique.

Pour un véritable accès aux droits et une politique sociale répondant aux nouveaux risques environnementaux du XXI^e siècle

Développer ou créer des Espaces Départementaux des Droits et de Solidarité Écologique maillant le territoire, dédiés à l'accompagnement à l'accès aux droits sociaux et au soutien aux actions concrètes initiées par les acteurs du territoire pour lutter contre l'exposition aux polluants, assurer l'accès à l'eau et l'énergie et garantir une alimentation saine.

Les départements doivent s'adapter aux handicaps et non l'inverse

L'élaboration d'un agenda 22 pour l'égalité des chances des personnes en situation ou non de handicap permettra de passer d'une vision sectorielle à une accessibilité universelle, les bâtiments départementaux en étant l'exemple. La réduction du délai d'accès aux droits guidera l'amélioration nécessaire du fonctionnement des Maisons Départementales des Personnes Handicapées.

Initier une politique innovante en direction des personnes âgées

Augmenter le nombre de places d'accueil en public et privé à but non lucratif de façon à rattraper le nombre de places en privé à but lucratif ; prendre les mesures concernant le forfait hébergement de sorte que les retraité/es puissent assumer seul/es cette charge (imputation des coûts immobiliers répartie sur les différentes sections, charge des structures liées au personnel prise en charge par l'assurance maladie, basculement des dépenses d'animation du tarif hébergement sur le tarif dépendance).

Garantir l'accès au droit commun des populations migrantes

Le département doit être le garant du respect des droits et de la dignité des personnes en accompagnant les familles en situation irrégulière, et en protégeant les mineur/es isolé/es étranger/es en leur assurant les mêmes prestations qu'aux mineurs nationaux, notamment le droit à la scolarisation et l'hébergement dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance.

Une politique de l'enfance pour bien grandir

De la petite enfance à la majorité, nous souhaitons mettre en place une politique cohérente fondée sur l'épanouissement, l'autonomie et la lutte contre la pauvreté des enfants, en élaborant dans chaque département un projet de territoire pour l'enfance auquel collaborent l'État, la Caf et les communes. Donnons la priorité au développement des places en crèche, en favorisant la mixité sociale, le développement des produits de soin biologiques respectant la santé des enfants et la qualité de l'air par l'utilisation de mobiliers et de produits de consommation sans substances chimiques nocives.

Un budget participatif pour l'éducation dans les collèges

La coopération de tou-tes permet de poser des diagnostics partagés, de travailler la cohérence et la continuité éducative et d'imaginer des réponses aux difficultés des élèves et de leurs familles, de proposer des projets dans lesquels les jeunes sont partie prenante, y compris en dehors du temps scolaire. Elle peut se traduire par l'utilisation des bâtiments hors temps scolaire ou la création de Centres de Loisirs Associés aux Collèges (CLAC) dans les zones rurales, ou les zones urbaines prioritaires.

L'économie d'abord sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire est une autre façon de concevoir l'économie ! Elle représente 10 % d'un PIB qui stagne, 440 000 emplois créés en 10 ans, l'économie de l'avenir !



À partir de diagnostics locaux qui doivent impliquer des intercommunalités, des bassins de vie, des parcours doivent être proposés qui incluent des dispositifs d'insertion par l'économie. Ce travail doit être effectué avec les partenaires institutionnels. Avec l'Europe dont le programme opérationnel FSE visant à « lutter contre la pauvreté et à promouvoir l'inclusion » en renforçant l'employabilité des personnes les plus éloignées du marché du travail, peut venir financer les Plan Locaux par Insertion Économique ainsi que les Projets de Ville ; ou avec les conseils régionaux pour des actions qui relèvent de l'accompagnement social et de la formation professionnelle. En complément, le Département généralise les clauses d'insertion sociale et environnementale dans les commandes publiques, en réservant dans les marchés publics une partie du temps de travail aux personnes les plus éloignées de l'emploi : allocataires du RSA, jeunes non diplômés, demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs handicapés

Pour un véritable accès aux droits et une politique sociale répondant aux nouveaux risques environnementaux du XXI^e siècle

À ce jour, nous ne sommes pas en mesure d'assurer à chacun l'accès à ses droits, alors même que nous savons répondre aux nouveaux risques environnementaux, précarité énergétique, problème d'accès à une alimentation saine, non accès au transport alternatif à la voiture.

Pour remédier à cela nous proposons de développer en synergie avec les Centres Médico-Sociaux des Espaces Départementaux des Droits et de Solidarité Écologique. Ces espaces devront mailler le territoire, favoriser le dialogue et la coopération entre les acteurs sociaux et assurer une information sur les droits existants et les moyens de lutte contre les inégalités sociales et écologiques. Pour garantir la protection face aux nouveaux risques environnementaux, ces espaces travailleront à développer et soutenir les actions concrètes initiées par les acteurs du territoire, telles que les paniers solidaires en circuits-courts, ou les économies énergétiques.



Les départements doivent s'adapter aux handicaps et non l'inverse

Le handicap est désormais défini à partir de la prise en compte de la vie de la personne qui doit pouvoir accéder aux dispositifs de droit commun, quel que soit son âge : accès à l'éducation et à la formation, à l'emploi, au logement, aux loisirs et aux sports, à la culture, à l'information, aux soins, à la mobilité, aux instances de la société civile et civique. L'application de la loi de 2005 a été repoussée en partie, mais le département se doit d'être exemplaire : l'élaboration d'un agenda 22 pour l'égalité des chances des personnes en situation ou non de handicap (22 règles standard sur l'égalité des chances des personnes handicapées adoptées par l'ONU en 1993), en lien avec celui de la région s'il existe, permettra de définir la stratégie à mener pour passer d'une vision sectorielle à une accessibilité universelle.



Améliorons le fonctionnement des Maisons Départementales des Personnes Handicapées : accès unique aux droits et aux prestations, Aide aux Adultes Handicapé/es (AAH), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), Majoration Tierce Personne (MTP) de la CAF pour , entre autres raccourcir le délai de traitement des dossiers.

Concernant l'emploi, un Plan Départemental d'intégration des travailleurs handicapés (PDITH) dynamisera le travail en réseau avec les acteurs et actrices de l'insertion professionnelle en milieu ordinaire, en lien avec les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), tout en mobilisant les entreprises pour l'emploi des travailleur/ses handicapé/es et pour leur maintien dans l'emploi.



Initier une politique égalitaire en direction des personnes âgées

La loi pour l'adaptation de la société au vieillissement confirme la tendance à privilégier le maintien à domicile pour l'hébergement des personnes âgées. Choix qui peut être judicieux mais revient à faire porter la majeure partie de la responsabilité sur les familles : il conviendra d'en tenir compte dans les politiques budgétaires et celles d'aides aux aidant/es. Il revient aux collectivités territoriales de mettre en place les politiques de prévention qui ne se limitent pas à la santé mais nécessitent une action forte en termes d'adaptation des équipements, des logements et des services aux personnes en perte d'autonomie. Il s'agit d'initier des politiques publiques innovantes afin d'optimiser la qualité de vie de leurs populations vieillissantes, mais également pour favoriser le lien intergénérationnel, lui-même au centre des politiques sociales et d'insertion. Par exemple il est nécessaire de renforcer les possibilités d'accueil de jour ou à temps partiel dans les Etablissements d'Hébergement ainsi que le dispositif de famille d'accueil pour seniors.



Nous voulons également prendre les mesures nécessaires concernant le forfait hébergement de sorte que les retraité/es puissent autant que possible assumer seul/es cette charge (imputation des coûts immobiliers répartie sur les différentes sections, charge des structures liées au personnel prise en charge par l'assurance maladie, basculement des dépenses d'animation du tarif hébergement sur le tarif dépendance).

Des projets innovants en lien avec les animaux domestiques

Les conseils départementaux, qui ont pour principale compétence l'aide sociale, peuvent également mettre en place des projets innovants en lien avec les animaux.



- Dans les plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées : permettre la présence de l'animal de compagnie pendant les périodes d'hébergement ou de logement intermédiaire, afin de faciliter l'accès au logement des propriétaires d'animaux.

- Dans les schémas d'organisation sociale et médico-sociale (personnes âgées et personnes en situation de handicap) : permettre la présence de l'animal de compagnie dans les dispositifs d'accueil et d'hébergement, recourir à la médiation animale afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées ou à visée thérapeutique.



Les aidant/es : professionnaliser le formel et accompagner l'informel

Il nous semble essentiel de développer des services à la personne socialement utiles et créateurs d'emplois de qualité. Le conseil général doit veiller à ce que les emplois dans les services à la personne ne soient pas des « petits boulots » mal payés, précaires ou particulièrement pénibles, alors qu'il s'agit d'emplois de haute technicité. Dans ce but, il convient de soutenir prioritairement les structures prestataires à but non lucratif qui s'engagent dans un réel processus de qualification, de professionnalisation et d'amélioration des conditions de travail et d'emploi.

Les modes de financement doivent permettre d'intégrer l'ensemble des temps de travail (et non les seuls temps d'intervention au sens strict) et l'ensemble des services fournis aux bénéficiaires (notamment les actions de prévention ou d'accompagnement social).

Lutter en faveur de l'égalité femme / homme et contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre



Pour construire une société fondée sur le respect des différences et l'égalité, nous proposons de soutenir l'intervention au sein des collèges, sur les questions d'égalité femme/homme, la santé sexuelle et la lutte contre les discriminations ; de favoriser l'information de tout-es sur les questions de contraception et d'IVG, notamment grâce aux plannings familiaux ; de renforcer la prise en charge des victimes de violence conjugale en assurant le maintien à domicile des femmes victimes de violence lorsqu'elle le souhaitent, en créant des logements-relais et en développant la coordination des lieux d'accueil et d'hébergement.

Soutien affirmé à la société civile et aux associations

Dans un contexte budgétaire contraint, il est important de soutenir les structures, notamment associatives, agissant en faveur de l'intérêt général. Nous souhaitons sortir de la logique du financement uniquement sur projet en donnant aux associations une visibilité sur leur financement par le développement de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens.

Nous souhaitons également créer un fond d'initiatives citoyennes visant notamment à soutenir la réappropriation des espaces publics, la participation citoyenne ou l'éducation populaire.

L'autonomie, l'autogestion, la responsabilisation des citoyennes et des citoyens sont au cœur du projet social des écologistes. Nous soutiendrons les initiatives permettant aux citoyens d'être acteurs de leurs propres vies et qui mettent en commun leurs propres réponses aux questions sociales. Qu'il s'agisse de crèches parentales, de maisons autogérées pour personnes âgées, d'habitat coopératif, de jardins partagés, d'AMAP, de régie de quartier, nous accompagnerons et valoriserons ces expertises citoyennes.



L'immigration, source de richesses culturelles, économiques et humaines

Nos propositions :



- Garantir aux mineur-es isolé-es étranger-es les mêmes prestations qu'aux mineurs nationaux ou en situation régulière sur le territoire ;
- Accompagner et soutenir les familles en situation irrégulière avec enfants dans le cadre de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant ;
- Installation de petites structures d'insertion sur une durée limitée pour les populations les plus discriminées, notamment les Roms.

Une politique de l'enfance pour bien grandir

De la petite enfance à la majorité, nous souhaitons mettre en place une politique cohérente fondée sur l'épanouissement, l'autonomie et la lutte contre la pauvreté des enfants, en élaborant dans chaque département un projet de territoire pour l'enfance auquel collaborent l'État, la CAF, les communautés de communes ou d'agglomération et les communes. Donnons la priorité au développement des places d'accueil collectif



pour les jeunes enfants, en garantissant la mixité sociale et l'accès des enfants en situation de pauvreté. Pour une meilleure santé des enfants nous favoriserons dans les crèches et halte-garderie l'alimentation biologique, l'utilisation de produits de soin biologiques, le contrôle de la pollution de l'air... Nous soutiendrons les crèches associatives et coopératives, ainsi que les crèches aux horaires décalés.

Dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance, nous souhaitons diversifier les interventions au service des familles en souffrance, aide à domicile, accueil à temps partiel des enfants ou à temps complet si nécessaire, accueil mère/père/parents-enfant sous forme de résidence avec services, permettant d'accompagner au quotidien les parents (mineurs ou majeurs) isolés ou en difficulté.

L'autonomie au cœur de l'éducation dans les collèges

De la petite enfance à la majorité, nous souhaitons mettre en place une politique cohérente fondée sur l'épanouissement, l'autonomie et la lutte contre la pauvreté des enfants :

- Mettre en place un budget participatif géré par tous les acteurs (collégiens, personnels, parents d'élèves, élus locaux, associations) qui porterait à la fois sur les bâtiments, la vie interne et la vie du quartier, pour renforcer l'inclusion de toutes et la réussite éducative des collégien-nes.

- Préserver des collèges à taille humaine (500 élèves maximum), aménagés pour accueillir tous types de handicaps, dans le cadre d'une approche réaliste des évolutions démographiques (par exemple la mise aux normes d'accessibilité et de sécurité du collège Gerôme de Vesoul sera chiffrée et son maintien soumis au débat citoyen).

- Promouvoir la labellisation des collèges en éco école, faire évoluer les collèges vers une éco-construction permettant de compenser les pertes d'habitat de la faune sauvage (cavité, avancée de toitures, nichoir).



De tels aménagements fournissent d'excellents supports pédagogiques pour sensibiliser les enfants à la protection de la biodiversité. Lancer un Plan départemental d'économie d'énergie dans les bâtiments scolaires.

- Favoriser l'apprentissage par les collégien-nes des techniques de médiation.

- Développer la restauration en circuits courts dans les collèges, dans une logique de découverte de l'économie sociale et solidaire, de structuration des filières locales et régionales. Inciter à une consommation biologique, locale, moins carnée, de saison, favorisant la découverte de goûts, de protéines vertes, de comestibles locaux... Organiser la formation des gestionnaires et équipes de cuisine.

- Développer la mobilité des collégien-nes : accessibilité en transports en commun dans les zones rurales, participation à l'aménagement des pistes et des abords cyclables de l'ensemble des collèges.

Un logement de qualité pour tous



Nous souhaitons mettre en place une politique du logement solidaire et écologique :

- Diversifier les procédures, les matériaux et les types de constructions pour construire des logements sociaux en Bâtiment Basse Consommation (BBC) ;
- Favoriser la construction de PLAI (logement très social) dont le nombre est très largement insuffisant par rapport à la demande ;
- Construire chaque logement afin qu'il soit adapté en cas de perte d'autonomie, et assurer la construction de logements adaptés au handicap dans chaque opération de logements sociaux.

Dans l'habitat ancien, un programme de rénovation volontariste, en particulier isolation thermique, permettra de réduire les factures de chauffage. Il faut aussi :

- Favoriser l'intermédiation locative et les appartements relais, notamment à destination des familles hébergées en hôtel et des jeunes en rupture familiale ;
- Renforcer la politique de lutte contre les expulsions en assurant par des chartes de prévention des expulsions la coordination de l'ensemble des acteurs du logement.
- Faire du bon fonctionnement des Fonds de solidarité pour le Logement une priorité : en abondant les fonds à hauteur des besoins, en les ouvrant aux propriétaires occupant/es .

Le département doit également être en pointe pour lutter contre la précarité énergétique et le logement indigne. L'amélioration de la qualité des logements doit être une priorité. Pour cela :

- Mettre en place des dispositifs de repérage des ménages en situation de précarité énergétique, leur fournir un accompagnement afin de déterminer le soutien optimum à leur apporter, qui peut être une formation à la maîtrise des dépenses énergétiques, des soutiens financiers pour une amélioration de l'habitat (pose de thermostat, isolation, etc.).
- Développer les programmes de soutien financier à la rénovation pour une amélioration des performances énergétiques pour les propriétaires aux revenus modestes. Dans le cas des propriétaires bailleurs, l'attribution des aides doit être réservée en priorité pour la rénovation des logements loués à un prix inférieur à celui du marché, à des ménages aux revenus modestes.

Transition écologique



Aux vues des conséquences présentes et à venir de la raréfaction des ressources et du changement climatique, il est indispensable que les départements mobilisent tous les outils dont ils disposent pour élaborer une politique locale de transition écologique. Elle devra prendre en compte la nécessaire sobriété en ressources et en énergie, l'orientation vers des pratiques durables, la préservation ou la restauration des écosystèmes, une protection efficace de la biodiversité.

Agriculture et aménagement du territoire

Le département accompagne les agriculteurs vers des pratiques économes en eau et en hydrocarbures, et soutient une agriculture paysanne, sobre et créatrice d'emplois répondant chaque fois que possible aux critères de l'agriculture biologique :

- Mettre en place des « projets alimentaires territoriaux » instaurés par la loi d'avenir agricole. Ces outils d'aménagement du territoire permettront de co-construire avec les habitants, acteurs économiques, élus, etc. un projet de territoire visant à relocaliser la production, la transformation et la consommation alimentaires. Par ailleurs, pour une gestion durable de l'espace agricole et afin de débloquer l'installation, il faut favoriser différentes formes d'appropriations collectives et progressives du foncier (soutien à l'acquisition de foncier via les SAFER ou les EPF, voir les résultats de l'association Terre de lien).



- Favoriser la parcellisation des grandes surfaces de monocultures, par à minima, l'instauration de haies brise vent et refuge de la faune sauvage. Généraliser la plantation de bosquets au pied des éoliennes.
- Mettre en place des dispositifs d'aide pour les agriculteurs voulant intégrer les GIEE (Groupements d'Intérêt économique et environnemental) prévus par la loi d'avenir agricole. Cela leur donnera une réelle indépendance dans le choix de leurs pratiques culturelles vis-à-vis du

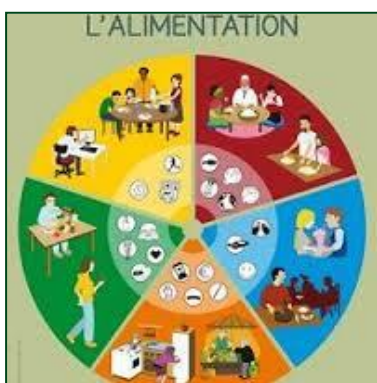
modèle conventionnel et facilitera l'orientation vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement, plus économiques et plus créatrices d'emplois.

- Développer le maraîchage bio sur des surfaces d'un ou deux hectares. Cette source d'emploi considérable permettra l'émergence d'une agriculture paysanne fournissant des produits de qualité. Mettre en lien les productions du territoire avec la restauration scolaire, en facilitant les partenariats avec les producteurs locaux.



- Orienter les soutiens publics vers l'agroforesterie qui limite l'érosion des sols, favorise le drainage de l'eau et permet un complément financier par la vente du bois.

- Accompagner les collectivités dans la démarche "0 Phytos", en anticipation de la Loi Labbé qui prévoit l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires pour les particuliers et collectivités territoriales.



- Créer des centres d'information citoyens sur l'alimentation, l'agriculture, l'énergie, les alternatives écologiques et leur mise en œuvre. Former des intervenants pour les administrations, les écoles et les entreprises afin de les tenir informés de l'évolution des techniques et des objectifs dans ces domaines.



De nouvelles pratiques économiques et solidaires qui participent à la transition écologique

Ces nouvelles pratiques fournissent des environnements efficaces pour accompagner les personnes en difficulté ou en situation précaire, offrant des possibilités de formation, de réinsertion, de restauration du lien à l'autre, de reprise de contact avec l'environnement au sens le plus large (jardins partagés, formation à la permaculture, construction collective ou réhabilitation de logements avec et pour les sans-abris).



- Soutenir les épiceries solidaires, les banques alimentaires, la création de filières de récupération et de don de produits alimentaires ou matériels non consommés ;



- Favoriser l'émergence de monnaies locales pour une consommation locale et le développement de l'emploi durable ;

- Revoir la notion de logement social. Veiller à ne pas faire de ces logements des ghettos, en les intégrant mieux dans les programmes d'urbanisme.



Gestion des déchets

La gestion des déchets ne dispose pas de solution unique et universelle : elle passe par la complémentarité et l'adaptation au contexte local. C'est un problème de mode de vie et de choix de consommation.

La diminution drastique du tonnage de déchets non valorisables est la priorité absolue :

- Développer le soutien aux créations de ressourceries, recycleries et toute initiative visant à économiser les ressources.



- Encourager notamment en lien avec le SYTEVOM (syndicat de traitement des ordures ménagères) les pratiques vertueuses en développant un réseau d'ambassadeurs du tri, rémunérés, actifs dans les communes, les déchetteries...

- Développer le tri à la source en proposant des informations plus claires et en fournissant plus de bacs individuels, de points de compostage en jardins publics, écoles ou immeubles.



- Poursuivre en lien avec les collectivités concernées le déploiement de la redevance incitative dans notre département.

- S'assurer de la mise en place de consignes des bouteilles en verre dans les cafés, hôtels, restaurants.

- Soutenir l'implantation de poulaillers individuels ou collectifs qui permettent une baisse de 35 % de collecte d'ordures ménagères.



Une politique départementale visant à économiser l'énergie et à préserver le climat



La responsabilité des activités humaines dans le dérèglement climatique ne fait plus de doute alors que la raréfaction des ressources énergétiques est largement engagée. Ces constats nous obligent à revoir notre mode de développement et à prendre des mesures qui construisent une alternative énergétique départementale au “tout pétrole”.

Dans le cadre d'une politique énergétique qui participe à la réduction des pollutions et pour doter notre département d'une alternative aux énergies fossiles, nous agissons pour :

- La mise en œuvre des normes BBC devenues obligatoires dans les nouvelles constructions.
- Intégrer et promouvoir le pôle énergie de Franche Comté, véritable carrefour entre la recherche, la formation et le monde professionnel et ainsi dynamiser les métiers du bâtiment et de l'énergie.
- Développer la filière bois-construction pour laquelle le département dispose de ressources : elle est un vecteur incontournable de l'habitat écologique, de la lutte contre le réchauffement climatique et de la création d'emploi.
- Promouvoir une filière bois au niveau départemental. Le remplacement progressif des systèmes de chauffage des collèges utilisant des énergies fossiles par des chaufferies bois ou à énergie alternative donnera l'impulsion. La mise à disposition et l'aménagement d'aires de stockage et de séchage du combustible bois constituera un accompagnement nécessaire.
- Inscrire l'action départementale dans le cadre du SRCAE et de la coordination régionale des politiques énergie-climat, en soutien à la mise en place des nouveaux plans climat air énergie territoriaux au niveau des intercommunalités, notamment en milieu rural.
- Soutenir l'élaboration de plans climat portant spécifiquement sur le patrimoine bâti du conseil départemental et des politiques publiques dont il a la charge.
- Création de sociétés d'économie mixte (SEM) départementales de soutien au développement des énergies renouvelables (géothermie, biomasse, solaire, éolien). Pour faciliter l'approvisionnement (particulièrement en bois) la SEM aura fonction d'intermédiaire entre consommateurs et producteurs.

Coopération entre les territoires



Le projet porté par les écologistes, « Vivre Mieux », propose de construire collectivement une société plus solidaire, travaillant moins et mieux, sans discrimination, entre autres, de condition sociale ou de lieu d'habitation. Or les services et les activités se concentrent de plus en plus dans les centres urbains d'un côté, alors que de l'autre la périurbanisation continue et que les campagnes se vident de leurs habitants.

Pour de meilleures conditions de vie dans le respect de l'environnement, il est primordial d'encourager non plus la compétition, mais la coopération entre les territoires. Pour cela, les écologistes font deux grandes propositions :

- Une réelle égalité d'accès aux transports et aux services de base, comme les maisons de santé, l'école, la poste, les commerces, l'administration...
- Une aide à la structuration des circuits courts dans chaque bassin de vie, pour les marchés, la restauration collective mais aussi l'industrie.
- Créer un conseil départemental permanent de la conversion écologique de l'économie en y associant industriels, entrepreneurs, chambres consulaires et syndicats des salariés.

Egalité d'accès aux transports et services de base



Les zones rurales éloignées des centres urbains se vident, leurs populations vieillissent, les espaces et parfois le bâti tendent à déperir. La fermeture d'établissements scolaires, hospitaliers, administratifs ou encore postaux impacte durement ces territoires. Une commune sur deux n'a plus de commerce. Le nombre d'épiceries a chuté, conséquence de l'augmentation du nombre de supermarchés et des hypermarchés en zone péri-urbaine.

La part des déplacements en transports en commun ne représente qu'un vingtième du volume total des déplacements en milieu rural. Et en réalité les 3/4 de ces déplacements en transport en commun concernent les scolaires et les étudiants. Des initiatives locales tentent d'inverser la tendance, elles constituent autant de points d'appui pour un véritable renouveau de ces territoires.

La coordination des transports au niveau régional est de nature à assurer un meilleur maillage des transports et à garantir l'égalité d'accès aux transports.

Nos propositions phares

— L'incitation fiscale à l'installation de médecins et autres professionnels de santé, le soutien à leur embauche comme salariés, le renforcement de l'appui aux maisons médicales et aux cabinets mobiles.



— La relance, dans les bourgs, des maisons de services publics polyvalents.

— Conditionner l'ouverture d'une grande surface en chef-lieu de canton à l'ouverture d'une annexe dans une petite commune.

— Le soutien aux circuits courts ainsi qu'aux dynamiques associatives locales visant à compléter l'offre de services : crèches et garderies parentales, services alternatifs de transports à la personne, commerces solidaires de proximité, notamment dans le cadre de l'économie sociale et solidaire et des coopératives d'activités.



— L'aide aux transports innovants (taxis collectifs et covoiturage) et à l'équipement des collectivités en véhicules moins polluants, mieux adaptés aux besoins locaux et à une plus grande fréquence.

— Une politique du logement et de l'habitat en milieu rural : obligation d'entretien des biens inoccupés depuis longtemps et possibilité de leur réquisition temporaire, veille sur les logements insalubres mis à la location, pourcentage obligatoire de logements sociaux.

Structuration des circuits-courts



Le conseil départemental peut aider à la structuration des circuits courts, notamment en encourageant les bonnes pratiques dans la restauration collective comme les collèges, hôpitaux ou EHPAD.

La demande ainsi créée constitue un point d'ancrage permettant l'émergence de filières et de réseaux locaux appelés à se développer, à se compléter et à se diversifier. Un tel dispositif suppose une organisation économique adéquate, comme l'ont fait certains conseils généraux, pour mettre en regard la demande des restaurants et l'offre éventuellement regroupée des agriculteurs.

En parallèle, un soutien doit être apporté aux artisans, avec un appui particulier aux productions emblématiques du département. La promotion et le soutien aux fêtes et autres manifestations centrées sur la mise en marché des produits locaux est aussi un soutien utile à l'élargissement de leur accessibilité.

Le soutien à la relocalisation de l'économie complète les actions du conseil départemental pour maintenir sur les territoires des points de contact entre les services publics et les citoyens. Ces points de contact doivent servir de point d'appui à des services commerciaux qui ensemble rendent le territoire vivant. Ces points de contact prennent des formes multiples qu'il faut soutenir : marchés paysans, coopératives de vente ou d'achat de produits agricoles locaux et /ou bio, points de dépôt, vente directe, etc. Toutes ces formes de commerces alimentaires doivent être suivies, aidées et accompagnées avec une attention particulière aux équipements nécessaires au respect de la réglementation, souvent défavorable à ces commerces : prises électriques sur les marchés, équipements de présentation ou de maintien de la chaîne du froid, traçabilité des produits présentés, mutualisation de services annexes aux produits (recettes, savoir-faire, règles d'usage, etc.)

La structuration des circuits courts passe aussi par la maîtrise du foncier et l'aide à l'installation de producteurs de produits locaux : maraîchers, éleveurs, arboriculteurs, céréales traditionnelles, boulangers paysans, huiles typiques, produits transformés ou semi-transformés.

Pour assurer l'égalité des territoires, il est nécessaire de maintenir, dans nos villages et nos villes, les emplois qui garantissent leur dynamisme.

Gouvernance, éthique et inclusion citoyenne

Les départements ne sont pas exempts de la crise démocratique que connaissent les institutions politiques : abstention, perte de confiance dans l'action politique et dans les élu-es , incompréhension concernant les différents échelons de collectivités. Les citoyens aspirent au renouvellement des pratiques politiques et démocratiques (transparence, implication des citoyens dans la prise de décisions, place des initiatives citoyennes - associations, collectifs - dans l'action publique).

Si les écologistes ont souvent plaidé pour la disparition des départements, leur présence dans cette élection pourtant n'est pourtant pas incohérente. Car les écologistes ont toujours fait le choix d'investir les institutions en parallèle de leurs actions sur le terrain et dans les associations. Les départements ont aujourd'hui encore des compétences essentielles sur les questions de solidarités, d'insertion. Ils sont un échelon sur lequel s'appuyer pour faire avancer la transition écologique sur les territoires.

Le défi est donc de préparer l'avenir, de mettre en place une organisation capable de mettre en œuvre des politiques efficaces reposant sur des services fonctionnels, transférables à l'avenir sans trop de difficulté pour les agents ni pour les usagers.

Partant de ce constat, l'enjeu pour nous est donc :

- De rendre les politiques départementales plus écologiques : c'est-à-dire de faire en sorte qu'elles prennent mieux en compte l'environnement, intègrent plus la démocratie comme facteur d'efficience, et mènent les politiques sociales selon une vision plus global de la société ;
- De préparer l'évolution institutionnelle et la suppression progressive des départements en structurant les liens avec d'une part les communautés de communes et d'agglomération et d'autre part avec la région. La création de la grande région Bourgogne Franche Comté doit devenir une opportunité de transition écologique et citoyenne pour la Haute-Saône.

Vers plus de démocratie

Nous souhaitons pour permettre une meilleure représentation des citoyens dans leur diversité demander à l'Etat de mettre en place à l'avenir la proportionnelle pour cette élection via un scrutin de liste départementale.



En dehors des périodes électorales, les écologistes proposent, pour favoriser la démocratie et l'implication des citoyens d'instaurer au niveau départemental :

- Le droit d'interpellation des citoyens vers le conseil départemental ;
- Le droit de référendum d'initiative locale ;
- La simplification des procédures mais aussi la lisibilité de l'action publique qui doit guider la stratégie et la mise en œuvre de la politique de la collectivité départementale ;
- Les élu-es écologistes s'engagent par ailleurs à présenter chaque année un bilan de mandat.

Vers plus d'efficacité

L'efficacité, c'est de construire avec les citoyens les solutions et pas uniquement de les consulter sur les questions qui les préoccupent. Pour cela, les écologistes s'engagent à :

- Mettre en place dans leur canton un conseil des acteurs du territoire ;
- Consulter régulièrement les électeurs du département ;
- Renforcer l'intercommunalité, car l'évolution institutionnelle en débat actuellement - même si les hésitations gouvernementales ne permettent pas d'y voir clair - pose la question de la proximité. Il est primordial de placer le citoyen au cœur des réformes pour une gouvernance participative de proximité ;
- Assurer la proximité en mettant en place une territorialisation des actions du département.

Plus de proximité



Pour plus de proximité, les écologistes proposent d'inscrire la politique départementale dans une vision renforçant le rôle et la place des intercommunalités.

De la même manière nous proposons d'accompagner le déploiement de la fibre optique par la mise en place d'un réseau d'espaces publics numériques assurant une véritable sensibilisation des Hauts-Saônois aux enjeux des TIC et permettant une appropriation des outils.

Nos propositions phares

Instaurer des conseils de citoyens/usagers des services du conseil général à l'échelle des cantons

Les élu-es écologistes s'engagent à mettre en place dans leur canton un conseil des acteurs du territoire pour les accompagner tout au long de leur mandat.

Le référendum et le droit d'initiative locale

— *Le droit d'interpellation des citoyens : à partir d'une pétition signée par 5% d'habitant-es issus de plus de 10% des communes du département, la demande est abordée en séance publique du conseil départemental.*

— *Le droit de référendum d'initiative locale : à partir d'une demande signée par 15% d'habitant-es issus de plus de 20% des communes du département.*

Une gestion nouvelle, plus démocratique et plus efficace des politiques sociales

— *Mieux organiser la cohérence en matière d'action sociale et médico-sociale : l'impact des différentes réformes passées et en cours relatives à l'organisation sociale et médico-sociale génèrent des fractures territoriales, nuisant à la cohérence des interventions du parcours social, professionnel et de santé. Il en résulte des interventions fragmentées dont la séquence correspond rarement aux besoins globaux des citoyens.*

— *Organiser le décroisement des politiques sociales, d'hébergement et de l'autonomie au sein du département : C'est une nécessité avant tout sociale mais également économique. Une juste articulation avec le conseil régional est nécessaire pour faire cohabiter le développement économique et social régional et l'action sociale départementalisée. Pour remédier au cloisonnement des politiques sanitaires et sociales, une plus grande cohérence sera recherchée dans la programmation et les financements de l'Agence régionale de santé.*

— *La réorganisation des politiques sociales locales doit privilégier l'intérêt des citoyens et leur implication aux décisions publiques.*

— *Il s'agit de prendre en compte chaque résident du département non plus comme un bénéficiaire d'une prestation d'action sociale mais comme un acteur disposant d'une capacité délibérative.*